

DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 19 juin 2015

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

L'an deux mil quinze le vendredi 19 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Maire de la commune

Date de la convocation 12 Juin 2015

ETAIENT PRESENTS : MM, Anne BODARD, Etienne CORDONNIER, Bernard DAMOISEAU, Louis DE CAUMONT LA FORCE, Charles PLESSE, Isabelle SILNIQUE, Alexandre SOUDRY, Anne THOMINET, Brigitte TOURRET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Anne-Sophie GALLON, Mr Joël BUFFAULT.

POUVOIR : Madame Anne Sophie GALLON a donné un pouvoir à Mr Joël BUFFAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne BODARD

N°2015-12

Objet : Eclairage public du parking

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal une estimation financière du SDE03 concernant l'éclairage du parking situé derrière l'église.

Ces travaux correspondent à la construction du réseau d'éclairage, la dépose des bornes existantes et la mise en place de 2 ensembles d'éclairage. Le devis s'élève à 9 040 €.

Le SDE03 subventionne le projet à hauteur de 2 261 €, le reste étant à la charge de la commune, soit 6 779 €.

Après débat, le Conseil municipal décide de contacter plusieurs électriciens afin d'étudier d'autres solutions moins onéreuses.

Ce projet sera donc revu lors d'une prochaine séance.

N°2015-13

Objet : Extension du réseau de distribution d'électricité

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal une estimation financière du SDE03 concernant l'extension du réseau d'électricité au lieu-dit « La Sabotière ».

La longueur de l'extension à réaliser est égale à 130 mètres. Le coût estimé de ces travaux s'élève à 9 000 €. Pour la réalisation de ces travaux, le SDE03 demande une contribution financière de la commune à hauteur de 45 %, soit un montant de 4 050 €.

Après débat, le Conseil municipal décide de reporter cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance, dans l'attente de l'acceptation ou non du recours gracieux pour le certificat d'urbanisme refusé en première demande.

N°2015-14

Objet : viabilisation en eau potable de terrains

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal, deux devis du SIVOM Nord Rive Droite du Cher concernant la viabilisation en eau potable de deux terrains au lieudit « La Sabotière ».

Le premier devis concerne la parcelle AE 69 et s'élève à 1 195.42 €

Le second devis concerne la parcelle AE 70 et s'élève à 1 222.26 €

Après débat, le conseil municipal décide d'attendre le retour des certificats d'urbanisme avant de se prononcer sur ces deux devis.

N°2015-15

Objet : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Mr le Maire explique au conseil municipal le mécanisme du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC consiste en un transfert financier « des blocs communaux » (communes et communauté de communes) les plus favorisés en France, vers les blocs communaux les moins favorisés, au vu de trois critères : le potentiel fiscal, le revenu par habitant et l'effort fiscal.

Deux modes de répartition entre la communauté de communes du Pays de Tronçais sont possibles :

- 1) Conserver la répartition dite de « droit commun ». C'est-à-dire que chaque commune percevra le FPIC qui lui a été attribué.
- 2) Opter pour une répartition « dérogatoire libre ». C'est à dire que la totalité du FPIC est allouée à la communauté de communes, puis une partie est redistribuée pour aider les communes à financer leur investissement. C'est cette alternative qui a été choisie depuis la création du FPIC en 2012.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'opter pour la dérogation libre.

N°2015-16

Objet : Contrat de Mr Denis SALZET

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de Mr Denis SALZET arrive à échéance le 30 juin 2015, et propose son renouvellement.

La durée hebdomadaire est fixée à 13,50 heures. Ce contrat sera conclu pour une durée déterminée (du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016), renouvelable par reconduction expresse, et n'excédant pas une durée totale de 6 ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré (1 voix contre, 8 voix pour) décide le renouvellement du contrat de Mr Denis SALZET, dans les conditions énumérées ci-dessus.

N°2015-17

Objet : Délibération modificative

Suite à une erreur concernant la reprise du résultat de clôture de l'exercice 2014, Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération présentée et détaillée ci-dessous :

Investissement - dépenses :

001 « résultat d'investissement reporté ».....	+ 0.80 €
2135 « Installations générales, agencements... »Programme 96	- 0.80 €

N°2015-18

Objet : Délibération modificative

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative, afin de régler les demandes de subvention correspondantes aux années 2011, 2013, 2014 du Centre Social Pays de Tronçais - Val de Cher.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération présentée et détaillée ci-dessous :

Fonctionnements - dépenses :

022 « Dépenses imprévues ».....	- 1 000 €
6574 « Subventions aux Associations et organismes... ».....	+ 1 000 €

N°2015-19

Objet : Référent communal (lutte contre l'Ambroisie)

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'agence régionale de santé, dans son plan d'action a demandé aux communes et communauté de communes de désigner des référents.

Les missions des référents communaux et intercommunaux sont distinctes mais complémentaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Mr Etienne CORDONNIER comme référent communal.

N°2015-20

Objet : Lettre de Mr Philippe BERGER

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Philippe BERGER, secrétaire général, SNUPFEN (Syndicat National Unifié des personnels des Forêts et de l'espace Naturel) concernant le devenir de l'Office National des Forêts. Mr BERGER insiste notamment sur une éventuelle augmentation des frais de garderie pour les forêts communales

Le conseil municipal après en avoir délibéré (2 voix contre, 7 abstentions) décide de ne pas donner suite à cette demande.

N°2015-21

Objet : création d'un monument aux morts

Vitray, étant l'une des rares communes de l'Allier à ne pas posséder de monument aux morts, Mr le Maire présente au conseil municipal trois devis concernant la création d'un monument commémoratif et le démontage des plaques de marbre fixées actuellement sur le fronton de la mairie :

- Patrick Cabat, tailleur de pierre à Bessais le Fromental.....	6 683.00 €
- Frédéric Desabres, tailleur de pierre à Saulzais le Potier.....	9 400.80 €
- Patrice Perrin, tailleur de pierre, sculpteur, à Cérilly.....	6 348.00 €

Ce monument aux morts devrait être érigé à la place du parking réservé aux personnes handicapées. Une étude de faisabilité auprès des services de l'UTT de Cérilly est en cours, notamment pour le déplacement de ce parking.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition de Mr Patrice Perrin pour un montant de 6 348.00 €. Il autorise et mandate Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.

Concernant l'emplacement, le conseil municipal (1 voix contre, 8 pour) émet un accord de principe.

N°2015-22

Objet : Achat de mobilier de Bureau

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il serait judicieux d'acheter une armoire afin de moderniser et remplacer celle du secrétariat.

Il propose l'achat d'une armoire à rideaux roulants auprès de la société Bruneau pour un montant de 379 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir cette proposition et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.

Objet : Compte rendu des commissions

SIVOM :

Mr Etienne CORDONNIER donne le compte rendu du SIVOM. Il nous informe que la perte de volume suite à diverses fuites sur l'ensemble du secteur est très importante (120 000 m3).

Il nous précise qu'un contrôle des installations des particuliers doit être réalisé tous les 10 ans. Le coût de ce contrôle s'élève à 230 €. Le SIVOM a donc choisi de répercuter cette somme sur 10 ans, soit 23 €, que les administrés retrouveront annuellement sur leur facture d'eau.

SMIRTOM :

Mr Bernard DAMOISEAU donne le compte rendu de la dernière séance. Il nous informe que le syndicat est fortement incité à se rapprocher avec d'autres SMIRTOM ou SICTOM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES, COMMISSION ECOLE :

Mme Anne THOMINET donne le compte rendu de la commission école, au sein de la communauté de communes. Le PET a été rédigé, et la communauté de communes a recruté une directrice pour la gestion du personnel qui assure les TAP.

CONSEIL D'ECOLE DE MEAULNE :

Mme Anne THOMINET donne le compte rendu du conseil d'école de Meaulne. Elle nous informe que les effectifs sont en légère hausse et que des travaux importants sur l'accessibilité devraient être réalisés.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de Mr Oliver LARAIZE, maire du BRETHON :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la salle des fêtes du Brethon va être en travaux pour une durée de 6 mois, à compter de novembre 2015. Mr Olivier LARAIZE, Maire du Brethon, demande s'il serait possible d'utiliser notre salle, et quelles en seraient les conditions.

Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable pour mettre la salle polyvalente à disposition des associations de la commune du Brethon gratuitement. Les locations payantes resteront prioritaires.

Demande de Mme Jeanne BEAUNE

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mme Jeanne BEAUNE demande s'il serait possible de louer un tiers du hangar communal situé au centre bourg.

Le conseil municipal émet un accord de principe.

Les modalités de cette location seront étudiées lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Atelier des « Arpents »

Afin de rendre la publicité diffusée par le « bon coin » plus efficace, Mr Alexandre SOUDRY demande s'il serait possible de prendre des photos de l'intérieur, et des abords du hangar des « Arpents »

Allée piétonne des « Arpents »

Mr Bernard DAMOISEAU demande au conseil municipal si l'allée piétonne qui était prévue dans l'aménagement de village lors de la précédente mandature est de nouveau envisageable.

Mr le Maire n'émet pas d'objection.

Salle polyvalente : problèmes d'électricité

Mme Brigitte TOURRET nous informe qu'il y a des problèmes d'électricité à la salle polyvalente. Le conseil municipal décide de faire intervenir un professionnel afin de réaliser un audit du circuit d'électricité de la mairie et de la salle polyvalente.